

MONTGEARD

Ensemble



Bulletin d'information de la municipalit . N  12. MARS 1994



Le Mot du Maire

L'OPAH du Canton de Nailloux a pris fin au 31 Décembre 1993. A Montgeard, plus de 30 habitations ont bénéficié de subventions. La mobilisation autour de cette Opération d'Amélioration de l'Habitat a donc été très forte.

Elle aura permis d'une part d'améliorer le confort d'habitations occupées par leurs propriétaires, d'autre part la réhabilitation de 7 logements inoccupés pour la location. Le parc locatif nouveau étant source de dynamisme par l'accueil de nouvelles populations.

En 1993, nous avons pu enfin réaliser un regroupement pédagogique entre notre école et celle de Gibel. Je remercie ici toutes celles et ceux qui depuis 3 ans, dans les 2 communes, ont aidé ou soutenu la constitution de cette structure.

Cette solution, bien qu'étant majoritairement souhaitée, n'a pas fait l'unanimité. Il est vrai qu'elle bouleverse un peu les habitudes, mais elle était, à court terme, la seule possibilité pour espérer conserver une école dans les 2 communes.

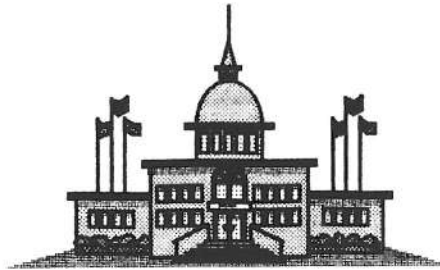
La scolarisation des enfants de 3 ans a permis une hausse des effectifs dès cette année. A la rentrée prochaine, le nombre de nouveaux élèves compensera le départ vers le collège des 8 élèves du CM2.

Même si rien n'est définitif en la matière, l'espoir de conserver l'école existe maintenant de façon sérieuse.

Au coeur du village, la grand rue s'est parée de candélabres en fonte. Les poteaux en ciment ont disparu. Ce dossier avait été préparé en 1992 avec l'aide du Président du syndicat d'électricité qui était encore André Méric. Dernier dossier d'une longue série en faveur de notre commune depuis près de 50 ans....

Qu'il me soit permis à cette occasion de rendre hommage à l'Ami disparu.

André Rouu



INFORMATIONS MUNICIPALES

Téléphone et Fax de la MAIRIE:..... 61.81.34.74

Jours et heures d'ouverture du Secrétariat de Mairie:

Les Lundi, Mardi et Vendredi de 13 heures à 15 heures 30.

PERMANENCE du MAIRE

Le Samedi de 10 heures à Midi.

EN VRAC

Cette année, la Fête Locale, aura lieu les Vendredi 19 Août Samedi 20 Août, et Dimanche 21 Août 1994.

Le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 5 Juin 1994

MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS

1993

- **BOULE MONTGEARDINE:** concours officiel de pétanque, une vingtaine de tournois le vendredi soir, loto annuel, week-end en Espagne.
- **ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES:** loto annuel à Montgeard, arbre de Noël à Gibel (manifestations organisées avec l'association des parents d'élèves de Gibel).
- **FOYER RURAL:** fête locale, loto.
- **AMICALE CULTURELLE:** Repas du 3 ème âge, réveillon de la Saint Sylvestre, visites de l'église et du château (en particulier lors des journées du patrimoine en collaboration avec les propriétaires du château).

PERMANENCES DU CANTON

Conseiller Général: Dr Georges MERIC:

- Nailloux: lundi de 10 h à 12 h, jeudi de 9 h à 12 h.

Contrôleur des impôts:

- Nailloux: le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Conseiller agricole:

- Nailloux: le mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Mission Locale pour l'Emploi:

- Nailloux: le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h.

Conciliateur:

- Nailloux: le 1^{er} et dernier jeudi de chaque mois de 14 h à 16 h 30.

Chambre des Métiers:

- Nailloux: le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 14 h à 17 h.

Association Jeunes pour l'Emploi:

- Nailloux: le 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 10 h à 12 h.

Centre culturel du Lauragais:

- Nailloux: le mercredi de 14 h à 16 h.

Assistants sociales:

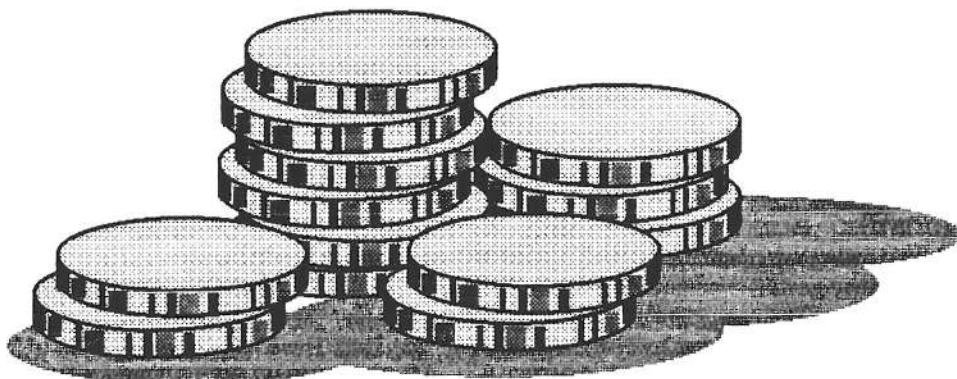
- Centre médico-social de Nailloux:
Mme CORBELLA, le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30.
Mme LAMBERT (MSA) le mercredi de 9 h à 11 h.

ANPE/ASSEDIC:

- Villefranche: le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9 h à 11 h 45.

Chambre de Commerce:

- Nailloux: le 21 juin 1994 toute la journée.



IMPOTS LOCAUX - BILAN FINANCIER

IMPOTS LOCAUX 1993

Le Conseil Municipal a reconduit pour 1993 les taux d'imposition de 1992 soit:

- Taxe d'habitation: 7,94 %
- Taxe foncière propriété bâtie: 8,50 %
- Taxe foncière propriété non bâtie: 52,65 %
- Taxe proportionnelle: 9,25 %

Cette pause fait suite à une augmentation de 2,5 % par an pendant 4 ans pour financer une partie du tout-à-l'égout. Il sera de plus en plus difficile de maîtriser l'augmentation des impôts locaux.

En effet des dispositions ont été prises au détriment des collectivités territoriales. Elles ont été dénoncées par le Comité des Finances Locales, toutes tendances confondues.

Le Conseil Municipal, comme dans beaucoup d'autres communes, avait émis le vœu que soient revues les mesures annoncées.

La mobilisation ayant été forte, certaines dispositions prévues ont été retirées, différées ou atténuées.

Il n'en reste pas moins vrai que le désengagement de l'Etat (en particulier au niveau de la dotation globale de fonctionnement) conduira les collectivités territoriales à augmenter leurs impôts pour pouvoir boucler leur budget, ou bien à diminuer leurs investissements, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions en matière économique.

BILAN FINANCIER

Les tableaux ci-après vous permettront de connaître par grandes lignes, les dépenses et recettes de la commune.

- D'une part en ce qui concerne le BUDGET qui constitue une prévision.
- D'autre part en ce qui concerne le COMPTE ADMINISTRATIF, qui est le reflet des opérations réellement effectuées.

Pour le BUDGET COMMUNAL, le compte administratif fait apparaître:

- en fonctionnement un excédent de 148 599,76 F
- en investissement un excédent de 51 762,95 F
(qui correspond à des restes à réaliser)

A partir de 1993, le service de l'assainissement (tout-à-l'égout) possède un budget propre.

Pour cette première année, le solde est égal à zéro.
Il y a un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Bilan Financier 1993 - Section de Fonctionnement (Dépenses)

BILAN FINANCIER 1993 Section de Fonctionnement (Dépenses)	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
Denrées et Fournitures	46 000,00 F	23 103,82 F
Combustible (chauffage école)	20 000,00 F	8 020,50 F
Fournitures scolaires	10 000,00 F	8 042,49 F
Fournitures de bureau	5 000,00 F	4 567,27 F
Divers	11 000,00 F	2 473,56 F
Frais de personnel	291 000,00 F	244 184,51 F
Rémunération du personnel titulaire	125 000,00 F	119 148,44 F
Rémunération du personnel non titulaire	95 000,00 F	67 205,69 F
Charges sociales	65 000,00 F	54 202,46 F
Divers	6 000,00 F	3 627,92 F
Impôts et Taxes (Foncier)	500,00 F	334,00 F
Travaux et services extérieurs	162 000,00 F	124 127,40 F
Entretien de terrain, bâtiment, voirie	52 000,00 F	51 764,86 F
Electricité, eau	31 000,00 F	24 732,11 F
Honoraires	2 000,00 F	609,00 F
Assurances	9 000,00 F	8 146,07 F
Acquisition de petit matériel	8 000,00 F	7 446,36 F
Travaux pr compte de tiers (curage de ruisseaux)	60 000,00 F	31 429,00 F
Participation et Contingents	102 740,00 F	85 152,74 F
Aide sociale	27 000,00 F	25 254,10 F
Collèges (participation investissement)	5 000,00 F	2 777,00 F
Service d'Incendie	17 000,00 F	13 827,20 F
Charges Intercommunales (Ordures ménag)	47 740,00 F	42 397,41 F
Divers	6 000,00 F	897,03 F
Allocations Subventions dont 199646,28f au budget assainissement	240 628,95 F	239 346,28 F
Frais de Gestion Générale	41 688,72 F	30 748,94 F
Indemnités Maire et Adjoints	23 000,00 F	22 303,40 F
Divers (frais ptt, fêtes, cérémonies)	18 688,72 F	8 445,54 F
Frais Financiers (Intérêts Empruns)	27 845,61 F	25 845,61 F
Prélèvement pr Dépenses Investissement	42 347,85 F	
TOTAUX	954 751,13 F	772 843,30 F

BILAN FINANCIER 1993

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
Produits domaniaux (conces cimetiére)	832,00 F	832,00 F
Recouvrement - Subventions	157 478,00 F	116 964,93 F
Participations curage ruisseaux		
Particuliers.....	39 764,00 F	20 829,00 F
Conseil Général.....	20 236,00 F	
Compensation Salaire C.E.S	79 915,00 F	78 663,33 F
Subvention entretien voirie (C.G)	16 981,00 F	16 488,00 F
Divers	582,00 F	984,60 F
Dotations versées par l'Etat	251 414,90 F	259 662,90 F
Dotation globale de fonctionnement	238 858,00 F	247 106,00 F
Dotations diverses	12 556,90 F	12 556,90 F
Impôts Indirects	10 400,00 F	12 659,00 F
Contributions Directes (Impôts locaux et compensations)	301 511,00 F	298 209,00 F
Réduction de Charges		
Excédent de Fonctionnement 1992	233 115,23 F	233 115,23 F
TOTAUX	954 751,13 F	921 443,06 F
Rappel des Dépenses en 1993		772 843,30 F
Excédent de Fonctionnement en 1993		148 599,76 F

SECTION INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET (Prévisions)	COMPTE ADMINISTRATIF (Réalizations)
Total des Dépenses en 1993	246 458,34 F	69 647,15 F
Participations travaux d'électricité	15 500,00 F	
Remboursement d'emprunts(capital)	26 870,56 F	26 870,56 F
Acquisition de Biens	186 350,00 F	32 320,09 F
Travaux de Bâtiment et génie civil	6 500,00 F	3 142,90 F
Participation à l'O.P.A.H	6 390,00 F	6 390,00 F
Cours de Ferme	4 847,78 F	923,60 F
Total des Recettes en 1993	246 458,34 F	121 410,10 F
Excédent investissement 1992 reporté	111 334,46 F	111 334,46 F
Subventions	79 834,00 F	1 100,00 F
Prélèvement sur recettes de fonctionnemnt	42 347,85 F	
Participation (Département,particuliers)	12 942,03 F	8 879,85 F
F.C-T.V.A		95,79 F
Excédent d'investissement 1993 (restes à réaliser)		51 762,95 F

Bilan Financier 1993 - ASSAINISSEMENT -

SECTION EXPLOITATION

SECTION EXPLOITATION	BUDGET 1993	COMPTE ADMINISTRATIF 1993
DEPENSES		
Frais d'entretien des installations	10 000,00 F	
Frais de dossier (Emprunt)	1 216,00 F	
Intérêts des Emprunts (annuité)	122 954,21 F	122 954,21 F
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 340,55 F	31 340,55 F
Autofinancement de la section investissement	247 117,59 F	
TOTAL DEPENSES	412 628,35 F	154 294,76 F
RECETTES		
Produit de la Taxe de Branchement	166 500,00 F	63 000,00 F
Subvention en annuité (Conseil Général)	36 699,40 F	36 699,40 F
Subvention de la commune	209 428,95 F	209 246,28 F
TOTAL RECETTES	412 628,35 F	308 945,68 F
Excédent de Fonctionnement de cloture		154 650,92 F

SECTION INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET 1993	COMPTE ADMINISTRATIF 1993
DEPENSES		
Subventions d'investissement	9 600,00 F	9 600,00 F
Annuité d'emprunt (Capital)	32 075,14 F	32 075,14 F
Travaux de réseau	948 800,00 F	695 513,33 F
TOTAL DEPENSES	990 475,14 F	737 188,47 F
RECETTES		
Apports, dotations et réserves	208 017,00 F	195 787,00 F
Subvention d'investissement (Conseil Général et Agence de Bassin)	360 000,00 F	243 000,00 F
Emprunts	144 000,00 F	112 410,00 F
Amortissements	31 340,55 F	31 340,55 F
Autofinancement complémentaire	247 117,59 F	
TOTAL RECETTES	990 475,14 F	582 537,55 F
Excédent d'investissement de cloture		154 650,92 F

L'ECOLE ENFIN !



Depuis 3 ans, Montgeard cherchait à mettre en place un regroupement pédagogique avec une ou plusieurs communes.

En effet, à court terme, notre école était menacée de fermeture.

La cause principale étant la scolarisation des enfants dans des classes maternelles d'autres communes et le non-retour dans la commune d'origine.

Le regroupement pédagogique permet la scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans.

In extremis (2 jours avant la rentrée), après une demande de rendez-vous auprès de l'Inspecteur de l'Académie, par l'intermédiaire du Dr Georges MERIC, Conseiller Général du Canton, les élus et les représentants des parents d'élèves de GIBEL et MONTGEARD ont obtenu l'accord du regroupement.

Le Conseil Général a pris en charge le transport des enfants par mini-bus entre les deux écoles. Cette navette, mise en place en temps record, fonctionnait dès le 3ème jour de classe !

L'effectif prévisionnel sur lequel nous avons défendu le dossier était de 25 enfants pour les deux communes. Or, le jour de la rentrée, compte tenu de la scolarisation autorisée dès l'âge de 3 ans, ce sont 32 enfants (14 pour Gibel et 18 pour Montgeard) que l'Inspecteur Départemental, venu en visite, pouvait décompter.

Selon le principe du regroupement pédagogique, en tenant compte des effectifs, deux niveaux ont été mis en place:

Montgeard: les plus petits, 3 niveaux de maternelle et un cours préparatoire.

Gibel: les cours élémentaires et les cours moyens.

Une convention a été passée entre les deux communes pour assurer le fonctionnement matériel de cette structure.

En résumé, elle prévoit:

Tous les frais inhérents aux bâtiments, à leur entretien et à leur fonctionnement restent à la charge de chacune des 2 communes.

Les frais de fournitures, de matériels et frais divers de fonctionnement seront supportés par les deux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

La participation au salaire de l'Aide maternelle (contrat CES) sera partagée de la même manière.

Aucune acquisition importante de mobilier ne pourra être engagée sans l'accord des deux communes, les frais seront partagés comme pour les fournitures. Toutefois, chaque commune reste libre de réaliser, seule ce type d'acquisition, mais dans ce cas, elle assume seule, la totalité du financement.

Le fonctionnement et le financement des cantines reste identique pour chacune des communes comme avant le regroupement, seul le prix du repas est harmonisé à 10 Frs par souci d'équité.

Enfin, il a été convenu d'harmoniser les subventions des communes aux coopératives scolaires.

MOBILIER

Acquisition de petits lits, bancs, tables basses.....	8 442,61 Frs TTC
Subvention du Conseil général de 60%.....	- 4 271,00 Frs
TVA remboursée à la commune dans un délai de 2 ans.....	- 1 324,05 Frs
La commune bénéficie de la D.G.E d'environ 2 %.....	- 168,85 Frs
	=====
Charge communale réelle.....	2 678,71 Frs
ont été acquis également des couvertures et des oreillers... (la TVA : 241,51 F sera remboursée à la commune)	1 539,00 Frs TTC

CANTINE

En 1992 un réfrigérateur-congélateur avait été acquis. Cette année, l'équipement a été complété par une cuisinière (four à pyrolyse), une hotte aspirante et un aspirateur.

Pour les deux années, le montant de la dépense a été de.....	7 480,00 Frs TTC
Le Conseil Général a accordé une subvention de 60% HT.....	- 3 784,00 Frs
La TVA est remboursée à la commune dans un délai de 2 ans	- 1 173,00 Frs
La commune bénéficie de la DGE d'environ 2%.....	- 149,60 Frs
	=====
Charge communale réelle.....	2 376,31 Frs
A été acquis également un buffet en "formica" au prix de.....	850,00 Frs

FOURNITURE POUR TRAVAUX

Peinture, tapisserie, tapis plastique, sanitaire et plomberie 5 000 Frs
environ
La charge totale réelle des travaux et mobilier s'élève donc à:
 $2\ 678\ F + 2\ 373\ F + 1\ 300\ F + 895\ F + 5\ 000\ F == 12\ 246,00\ Frs$
Le coût reste modeste surtout si l'on prend en compte les subventions obtenues et le volume de travail accompli par les bénévoles.

L'AVENIR

L'avenir passe par l'Ecole et l'école de MONTGEARD-GIBEL a maintenant un avenir. Certes rien n'est acquis, mais les conditions sont réunies pour que ce regroupement vive.

En effet, les effectifs de départ sont très encourageants: 32 enfants (soit une moyenne 4 par niveau). Pour les maintenir, il faut enregistrer au moins quatre inscriptions chaque année entre les deux communes.

L'an prochain 7 élèves entrent en 6ème, les prévisions de nouveaux inscrits sont de 8 pour les deux communes. Les prévisions pour les deux années suivantes, montrent que le renouvellement de 4 à 5 par an serait assuré.

Déjà les associations de parents d'élèves, les enseignants et les élus ont pris en compte la spécificité du regroupement.

Cette année, le loto a eu lieu à Montgeard et l'Arbre de Noël à Gibel. L'an prochain cet ordre sera inversé. Que soient ici remerciés tous ceux qui ont aidé et contribué par leur soutien à la réussite de ces deux manifestations et, en particulier, les enfants pour la qualité de leur prestation le jour du spectacle de Noël.

Le Père Noël ne les a pas oubliés.

LA MISE EN PLACE A MONTGEARD

Notre commune ayant été choisie pour la scolarisation des "petits", il a fallu très rapidement adapter les locaux et les structures.

Pendant les deux premiers jours, l'école a fonctionné grâce au bénévolat, à la compréhension et à la participation des parents et, à l'implication de l'enseignante, Mme ONCINS, dans le processus de regroupement.

Deux CES ont été recrutés. L'un pour assurer le fonctionnement de la cantine et la garderie, l'autre pour s'occuper des "tout petits" et assister l'enseignante durant la classe.

Une salle supplémentaire étant nécessaire pour le dortoir et le jeu, la petite classe a été remise en service.

Du mobilier adapté a été acquis:

- petits lits, couvertures et oreillers pour le dortoir.
- petites chaises, bancs et tables basses.

L'utilisation de la petite salle de classe a impliqué des travaux de rénovation:

- tapisserie et peinture de cette salle, mise en place d'une séparation (bois et rideaux) entre le dortoir et le coin -jeu.
- peinture de l'entrée et du couloir avec réfection de l'installation électrique.

L'appartement n'étant plus occupé, il a été décidé d'utiliser la cuisine et la salle à manger pour la cantine. Ces deux pièces ont été repeintes, un tapis plastique a été posé dans la salle à manger.

Le WC intérieur a été aménagé avec une cuvette supplémentaire pour les "tout-petits" et un lave-mains.

Tous ces travaux (de la plomberie à la pose des rideaux) ont été réalisés par des bénévoles et l'employé communal.

Une douzaine de personnes (conseillers municipaux, parent d'élèves et autres bénévoles) se sont succédées par groupe de 3 ou 4 pendant les vacances de Toussaint.

Un nouveau visage pour notre école,
Un meilleur accueil pour les enfants.

LE COUT

Salaires des C.E.S: ils sont compensés par l'Etat à hauteur d'une fourchette de 65% à 85 % (et même au delà) en fonction des personnes recrutées. La charge salariale reste donc mesurée (d'autant que pour la personne chargée de l'aide à l'enseignante, elle est partagée entre les deux communes).L'inconvénient est que les contrats sont rarement renouvelés au-delà d'un an et qu'il n'est pas toujours facile de trouver des personnes ayant les conditions requises pour bénéficier du contrat C.E.S.

FICHE TECHNIQUE DU REGROUPEMENT

Scolarisation à partir de 3 ans.

Année scolaire 1993-94

Classe le samedi matin

MONTGEARD	GIBEL
-----------	-------

16 élèves
3 niveaux de maternelle + CP

16 élèves
C.E et C.M

NAVETTE

Départ de Montgeard vers Gibel: 8 H 50
Retour navette de GIBEL : 9 H 10
début des cours:.....9 H 10

Arivée de la navette de MONTGEARD 9 h
Départ vers MONTGEARD des petits.
Début des cours:.....9 h

REPAS 12 H. REPRISE DES COURS 13 H 30

16 h 40 arrivée de la navette de GIBEL
et départ des petits vers GIBEL
Fin des Cours

16 H 30 départ de la navette vers MONTGEARD
Fin des Cours
16 h 50 arrivée de la navette de MONTGEARD

Garderie pour tous les enfants
le matin de 8 H à 9 H 10 et le soir de
16 H 40 à 18 H.

ASSAINISSEMENT (Tout à L'égout)

Commencé en 1990, le réseau prévu initialement devrait être terminé cette année. Comme nous l'avions annoncé sur le bulletin municipal de 1992, seule une dizaine d'habitations du quartier "Villeneuve" restent à desservir.

Les délais laissés, aux propriétaires pour se raccorder, sont terminés depuis le 1^{er} Février 1994 pour la 2^{ème} tranche de travaux. En ce qui concerne la 3^{ème} tranche, ce délai prendra fin le 01 Mars 1995. Chaque personne concernée a été avertie individuellement.

Quand le Conseil Municipal a décidé de l'installation du tout-à-l'égout, nous avons pu conserver un budget unique qui englobait la commune et l'assainissement. Ainsi cet équipement pouvait être financé, d'une part grâce aux impôts communaux, d'autre part grâce aux taxes et redevances payées par les usagers.

Depuis un an (avec possibilité de dérogation jusqu'en 1995), le système comptable a été changé. Le nouveau (M.49) implique la création d'un budget autonome pour l'assainissement. Ce budget ne pouvant - en principe - être 'alimenté' par le budget communal, donc par l'impôt (là aussi une dérogation existe jusqu'en 1995).

A plus ou moins long terme, le législateur a donc souhaité que seul l'utilisateur finance le réseau d'assainissement. Cette façon de procéder est contestable dans la mesure où il semble tout à fait inéquitable de lui faire porter seule toute la charge.

En effet, si ce dernier bénéficie du service, la commune et à travers elle les propriétaires ou autres habitants bénéficient de la plus-value apportée par l'équipement, aux biens et à l'espace, lequel par nature appartient à tous.

La redevance a été fixée par le Conseil Municipal à 250 F par an, plus 1 F par M³ d'eau utilisée. Pour équilibrer le budget avec cette seule redevance, il faudrait l'augmenter au maximum de 300% (3 fois plus...). Le texte préconise de procéder chaque année à une augmentation de 15% (maximum) pour tendre progressivement vers l'équilibre.

Cette façon de faire modifie en cours de route " la règle du jeu" en nous mettant devant le fait accompli. Il ne devrait pas y avoir de rétroactivité pour les équipements encore amortis.

Le Conseil Municipal essaiera autant que faire se peut de ne pas procéder à des augmentations de cet ordre en sollicitant une dérogation pour alimenter le budget d'assainissement par le budget général de la commune, comme il l'a fait pour les années 1993 et 1994.

RENEGOCIATION DES EMPRUNTS

Toujours en ce qui concerne l'assainissement, et compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, le Conseil Municipal a décidé de demander à la Caisse d'Epargne, la renégociation des emprunts.

Trois emprunts ont déjà été réalisés:

- 500.000 Frs à 10,40%.
- 500.000 Frs à 10,40%.
- 108.000 Frs à 9,80%.

l'annuité totale de ces emprunts s'élève actuellement à 148.000 Frs.

La Caisse d'Epargne nous a proposé un seul emprunt à 7,30% sur 13 ans pour solder les trois existants. L'annuité serait ainsi diminuée de plus de 17.000 Frs soit une économie pour la commune d'environ 220.000 Frs (26 millions de centimes).

Une bonne opération, qui compte tenu des subventions du Conseil Général (environ 48.000 Frs) laissera au budget de l'assainissement, une charge nette d'environ 60.000 F par an (148.000 - 48.000 - 20.000).



ACHAT D'UN GIROBROYEUR et D'UNE TONDEUSE A GAZON

Pendant plusieurs années, un girobroyeur était prêté à la commune par un particulier. Le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un appareil de ce type, adapté au tracteur de la Collectivité.

Il est utilisé pour l'entretien des bas-côtés, des chemins et des routes, ainsi que les terrains dont est propriétaire la commune.

Pour les travaux plus délicats, une tondeuse à gazon a été acquise, il s'agit d'un modèle à moteur thermique, auto-tractée.

Montant de ces investissements	12 215,80 Frs
Subvention du Conseil Général(35% HT)	- 3 605,00 Frs
T.V.A remboursée à la commune	- 1 915,80 Frs
Dotation globale d'équipement (2% env)	- 240,00 Frs
	=====
Part communale	6 455,00 Frs

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ET POSES DE CANDELABRES

Nous avons évoqué ces travaux sur le bulletin municipal de 1993, ils sont maintenant réalisés en ce qui concerne la partie électrique.

En ce qui concerne le téléphone, la commune a participé comme convenu aux traversées de route en souterrain. L'administration des Télécom doit maintenant déplacer ces lignes.

Espérons qu'elle mettra ces travaux à profit pour aménager de façon plus esthétique le passage des fils sur les façades riveraines et que des efforts seront faits pour supprimer les consoles métalliques et les "pieuvres" de fils qui sont autant de verrues sur les habitations.

Déjà la suppression des poteaux électriques en béton et la pose de candélabres donne à la rue un nouveau visage, plus en rapport avec le caractère des lieux.

Les lampes qui ont été déposées dans la Grand rue ont été récupérées et remises en place dans l'agglomération où subsistaient des zones d'ombres.

Dans le cadre des prochains travaux d'électrification, le Conseil Municipal a demandé une étude pour la pose de 3 lampes au hameau de Roquefoulet et 3 lampes au hameau de Bentaboutlet.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est impératif de nous signaler les ampoules grillées ou anomalies de fonctionnement afin que nous puissions demander leur remplacement lors de la tournée mensuelle la plus proche.

CURAGE DE RUISSEAUX

Avec les fortes chutes de pluies, le curage des ruisseaux devient de plus en plus nécessaire. L'entretien de ces ruisseaux ou fossés -mère est à la charge des riverains.

Toutefois, le Conseil Général apporte une aide de 40% HT sur ces travaux. Les communes sont chargées du montage administratif, du suivi et de la prise en charge de ces demandes.

A Montgeard, suite à la demande des riverains concernés (une dizaine), une subvention a été obtenue du Conseil Général d'un montant de 19 896 Frs pour un total de 49 740 Frs HT.

ENVIRONNEMENT

Containers ordures ménagères

Afin de permettre une collecte plus rationnelle des ordures ménagères, le SIVOM envisage la mise en place de containers.

Le dossier est à l'étude, mais d'ores et déjà, le conseil municipal a proposé que soit examiné la possibilité de disposer dans l'agglomération de containers collectifs qui desserviraient plusieurs foyers. Il semble que les autres communes du SIVOM s'orientent vers la même solution, moins onéreuse pour l'achat des containers, et qui serait de nature à diminuer la durée du ramassage. Reste le problème des implantations qui devront tenir compte des distances entre chaque habitation.

A l'extérieur de l'agglomération, des containers collectifs seraient mis en place dans les hameaux et en bout des chemins desservant plusieurs fermes. Pour les autres fermes, un container individuel serait placé en bout de chemin.

Récup-verre

Comme de nombreux habitants l'ont souhaité, un récup-verre va être mis en place courant 1994.

ENTRETIEN DE VOIRIE

Pour 1993, le Conseil Général nous a accordé une subvention de 16 .981 Frs pour l'entretien de la voirie communale. La dépense totale pour cette même année s'élève à 33.000 F.

Travaux réalisés:

- Epareuse sur la plupart des chemins communaux et ruraux.
- "Point à temps" (bouchage des trous) dans les rues du village.
- Curage de fossés et déblaiement de talus effondrés sur le chemin de Vié.
- Entretien chemin communal de la Ponte.
- Nivellement et apport de grave sur le chemin de Dantouire (près de Roquefoulet).
- Déblaiement sur le chemin de Sous-Tourelle et curage d'une partie du fossé.
- Curage d'une partie du fossé du chemin de Pejon.
- Curage du fossé et nivellement de la plate-forme à la station d'épuration.

L'entretien en 1993 a été assez lourd; il en sera de même en 1994, les pluies abondantes ayant causé sur nos chemins des dégâts importants.

DECHETTERIE DE MONTGISCARD

Une déchetterie a été créée à Montgiscard. La commune de Montgeard y a adhéré; pourquoi ?

Une déchetterie est indispensable pour assurer l'élimination des déchets autres que les ordures ménagères pour lesquelles un service de ramassage par le biais du SIVOM est assuré.

Toutes les décharges sauvages communales ont été fermées ou sont en voie de l'être. Chacun comprendra que la défense de l'environnement commence là et que nul ne peut s'accommoder de ces tas d'immondices qui sont une agression visuelle dans le paysage mais aussi et de façon plus grave, une atteinte à notre milieu naturel, avec en particulier la pollution de la nappe phréatique.

Une tentative de créer une déchetterie dans le canton a échoué surtout du fait du seuil de population au-dessous duquel une déchetterie n'est pas financièrement rentable. La commune de Montgeard a toujours été partie prenante dans ce projet et elle continuera à participer à toute réflexion sur un projet de ce type, plus près de chez nous.

La déchetterie de Montgiscard était donc la seule possibilité qui répondait, à la fois à l'urgence du problème et qui restait compatible avec les finances communales (12 f par habitant et par an pour les 2 premières années, 6 f par habitant et par an les années suivantes).

Cinq personnes ont utilisé les services de la déchetterie pendant le dernier trimestre 93, ce qui peut paraître peu. La distance peut être invoquée comme un handicap pour des objets volumineux. Mais il faut pourtant modifier nos habitudes, la défense de l'environnement coûtera fort cher à la collectivité et donc à nous tous dans les années à venir. On ne peut plus aujourd'hui se satisfaire en mettant à côté de sa poubelle au moment du passage du camion benne, un téléviseur, un bidon d'huile usagée ou tout autre chose que des ordures ménagères.

L'incinération coûte cher. La déchetterie permet la récupération, évite les gaspillages des matières premières, c'est donc une source d'économies.

Pensez-y, parlez-en autour de vous, tout le monde y gagnera, et surtout le milieu naturel qui risque à la longue à ne plus pouvoir absorber nos erreurs et nos gaspillages.

La déchetterie est ouverte:

IMPLANTATION	HORAIRES	DECHETS ACCEPTES	DECHETS REFUSES
SIVOM MONTGISCARD RN 113 (FACE GENDARMERIE) 31 450 MONTGISCARD	LUNDI ou VENDREDI 14H00 / 17H00 SAMEDI 09H00 / 16H00	PAPIERS/CARTONS FERRAILLES METAUX NON FERREUX HUILES MOTEUR USAGEES DECHETS VERTS GRAVATS ENCOMBRANTS VERRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES BATTERIES / PILES USAGEES	ORDURES MENAGERES DECHETS INDUSTRIELS DECHETS PUTRESCIBLES PNEUMATIQUES DECHETS INFLAMMABLES DECHETS TOXIQUES (peinture, produits chimiques etc...)
CONDITIONS D'ACCES			
<ul style="list-style-type: none">▶ GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.▶ POUR LES PROFESSIONNELS (ARTISANS, ENTREPRISES...) SOUS CERTAINES CONDITIONS (Se renseigner au SIVOM)▶ PRESENTER UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE▶ ACCES LIMITE AUX VEHICULES DE TOURISME D'UNE LARGEUR CARROSSABLE INFERIEURE OU EGALE A 2.25 m et de PTAC INFERIEUR A 3.5 TONNES.			
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER AU SIVOM : 61.81.94.49			

VILLAGE FLEURI

Notre commune a participé cette année encore au concours départemental des villages fleuris. Elle n'a pas été primée. Par contre 3 particuliers l'ont été:

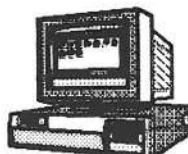
1er Prix: Madame Agnès CROUZIL

2ème Prix: Madame Edith De SEVIN

3ème Prix: Madame Elise MASSICOT

Félicitations aux gagnantes mais aussi à tous les autres, l'important dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres étant de participer, d'ajouter quelques fleurs au bouquet de la collectivité.

INFORMATISATION de la MAIRIE



Cette informatisation a été commencée en 1992. En 1993, elle s'est poursuivie par l'acquisition d'une nouvelle imprimante et d'un logiciel "FICHIERS DES HABITANTS- LISTE ELECTORALE".

Dès cette année donc, la liste électorale sera informatisée. D'autres logiciels peuvent venir se greffer sur le Fichier des Habitants, le système est évolutif.

Il a été mis en place par le service départemental informatique qui assure la formation, le suivi et la maintenance.

Pour l'informatisation, le Conseil Général nous a accordé une subvention de 50 % sur un crédit de 33 326,60 Frs, ce qui revient à:

Coût total estimé	33 326,60 Frs
Subvention 50% sur prix HT	- 14 050,00 Frs
TVA remboursée à la commune	- 5 226,60 Frs
Dotation globale d'équipement(2% env)	- 666,53 Frs
	=====
Coût estimé à la charge de la commune	13 383,47 Frs

Il est à noter que sur cette opération, un crédit de 8 000 Frs reste encore disponible pour compléter cet équipement.

QUATRE SIECLES D'ETAT CIVIL



L'Etat Civil à MONTGEARD est connu depuis 1593, 4 siècles à ce jour. De 1593 à l'An VI de la Révolution, les registres sont déposés aux Archives Départementales de la Haute-Garonne, les autres sont à la Mairie.

Afin de faciliter l'exploitation de ces documents et pour les protéger de manipulations trop fréquentes, il a été envisagé de créer un répertoire à partir des tables decennales (tableaux figurant en tête des registres pour 10 années d'Etat Civil, faisant apparaître les noms et prénoms des personnes, la date de l'acte ainsi que sa nature) (ou des registres pour les plus anciens).

Ce travail a été réalisé pendant l'été 1993 grâce à l'équipement informatique de la Mairie et à la collaboration de 3 personnes, un vacataire mis à la disposition par le Conseil Général, un élu amateur d'archives et un spécialiste en informatique.

Grace à ce trio, l'Etat Civil de notre commune a dignement fêté son 400^{ème} anniversaire.

Il existe ainsi maintenant un répertoire alphabétique ainsi qu'un répertoire par date, contenant les quelques 10 584 noms et actes d'état civil connus depuis 1593 en notre commune. Un registre précieux pour les généalogistes, et surtout un outil pratique destiné à faciliter les recherches administratives et à protéger les registres existants.

POPULATION ELECTORALE

Cette année la liste électorale a été révisée, ce qui permet de faire le point sur la population 'électorale' d'une commune. Ainsi notre commune a 223 électeurs qui se répartissent en 107 hommes et 116 femmes (encore une victoire féminine...!). La répartition par âge et sexe est la suivante:

AGE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
18 à 20 ans	4	6	10
21 à 30 ans	15	19	34
31 à 40 ans	21	20	41
41 à 50 ans	26	23	49
51 à 60 ans	11	14	25
61 à 70 ans	17	16	33
71 à 80 ans	8	11	19
81 à 90 ans	5	7	12
> de 90 ans	0	0	0
Total	107	116	223

Le plus jeune électeur est une électrice, et le plus ancien est un électeur qui fêtera ses 89 printemps cette année. Il est à noter que la population électorale de 18 à 60 ans représente plus de 71 %, démontrant ainsi le dynamisme de notre village.



COURIR POUR LA VIE
COURIR POUR CURIE
MONTGEARD 1993

Les 2 et 3 Octobre 1993, Montgeard a participé pour la 3^{ème} année consécutive en relevant le double défi proposé:

Sportif:

Sur un circuit court, de préférence dans le centre du village, parcourir la plus longue distance, en courant, en marchant, seul, en groupe, par équipe, en relais et pour une durée et une distance librement choisies.

Financier:

Collecter la plus forte somme, sous forme de dons, ouvrant droit à déduction fiscale, par l'achat d'objets promotionnels (tee-shirt, coupe-vent, casquette, magnet, pin's, autocollant) ou par des recettes issues de festivités sportives ou culturelles organisées par les communes.

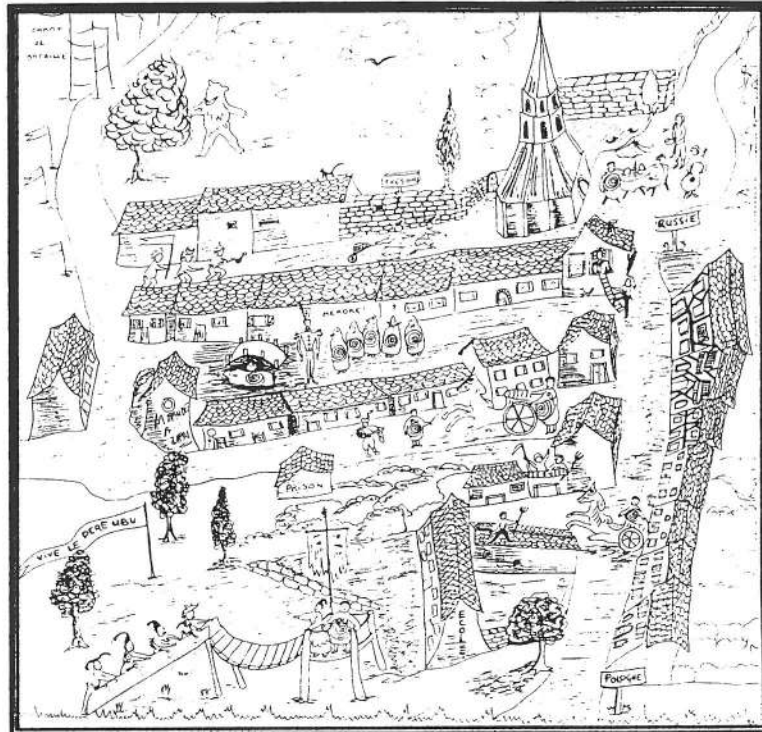
Les deux années précédentes les résultats ont été les suivants:

	Défi Sportif relevé	Sommes collectées pr l'Institut CURIE
1991	169 communes 1 255 235 habitants 59 711 participants 274 874 Km parcourus.	1 965 800 F pour l'achat d'un scanner
1992	376 communes 2 352 362 habitants 113 499 participants 540 202 Km parcourus	3 125 600 F pour le financement de Laboratoires de transfert qui pourront permettre l'application rapide des découvertes de la recherche au diagnostic et à la thérapeutique des cancers.

A Montgeard, durant ces 2 jours, la pluie n'a pratiquement pas cessé, d'où des résultats assez 'maigres'. Toutefois l'ambiance était bonne, entretenue par les jeunes du village qui ont assuré le maximum de la participation.

RESULTATS:

Classement général national.....	88 ^{ème} .
Somme collectée: 2515 F.....	91 ^{ème} .
Kilomètres parcourus: 251.....	88 ^{ème} .
Nombre de participants: 52.....	69 ^{ème} .



T.P.U

Théâtre du Père UBU

Association intercommunale pour le développement de l'action théâtrale en milieu rural.

"LA BANDE à UBU", les 2 et 3 juillet 1994 à MONTGEARD.

Un spectacle sous forme d'une randonnée théâtrale et musicale à travers le village. Ce sont 21 acteurs amateurs dont 6 enfants, 7 costumiers et décorateurs, 5 techniciens sous la direction de professionnels.

Plus de 50 costumes (1 année entière de réalisation et de confection).

UBU Roi de la célèbre pièce d'Alfred Jarry raconte l'histoire de l'usurpateur tragico-comique qui prend le pouvoir en Pologne "c'est à dire nulle part" et ici en particulier dans Montgeard.

L'adaptation et la mise en scène de Patrick Ellouz nous promènera à travers la pièce et le village mis à feu et à sang par la bande à UBU.

Il y aura de l'action aux fenêtres et les balcons hurleront de douleur; sur le parvis de l'église aussi bien que dans les ruelles sombres; ils seront partout.

Une distribution à vous couper le souffle, 21 acteurs dont 2842 enfants tous plus répugnants et drolatiques les uns que les autres (2836 d'entre eux seront malades et ne participeront donc pas au spectacle).

Des scènes de batailles que vous raconterez à vos petits enfants.

De la musique, des rythmes, de l'argent et des gros mots.

Le spectacle se déroulant dans certaines rues du village, elles seront fermées à la circulation pendant le spectacle, les riverains seront, bien sur, avisés le moment venu.

Le spectacle est gratuit pour tous les habitants de Montgeard. Chaque personne intéressée sera invitée à choisir entre l'une des deux représentations (2 ou 3 juillet 1994).

La gratuité ne s'appliquera qu'aux seuls habitants.

**UN FILM SUR LE LAURAGAIS:
"LE LAURAGAIS, UN PAYS SOUS L'ECORCE"**

"Le lauragais, un pays sous l'écorce", titre d'un film sur notre micro-région, réalisé en 1993. Notre commune y figure en bonne place. Ce film a été diffusé dans le canton de Nailloux, vous avez peut-être pu le voir, sinon, pas de regrets, il existe maintenant en cassette vidéo.

Contact: ECRAN SUD, BP 115, 31675 LABEGE CEDEX, tel:61.39.13.91.

Pour en savoir un peu plus....

["Le pays sous l'écorce" est né au centre culturel du Lauragais, centre dont la vocation culturelle est de communiquer à tous la richesse historique, patrimoniale, humaine et culturelle de ce pays. Et pour cela trouver la forme la plus adaptée à la transmission de cette idée. Le cinéma art populaire, art des sens, permettait d'exprimer par l'image et le son tout l'imaginaire du Lauragais, de susciter lors des projections la rencontre avec les habitants de ce pays.

De ce projet est aujourd'hui issu un film produit par Ecran Sud, une société installée en Lauragais depuis 1989, plus précisément à Labège Innopole et dont la production est centrée sur la fiction et le documentaire de création.

"Lauragais, le pays sous l'écorce" est une balade poétique et imaginaire dans un pays secret, un pays d'enfance et d'odeurs, un pays de vent, de lumière et de blé...]

[extrait d'une lettre de F.FOURCOU, réalisateur du film]

[Le résultat est un film original: un film culturel. Car ce n'est pas un documentaire bien que de très nombreux documents apparaissent, ni un reportage bien que certaines séquences tournées à Montgeard ou sur le Canal en aient l'allure. C'est un dialogue entre une éditrice préparant un livre sur le Lauragais (*de formation ornithologue*) et un peintre dessinateur (*il est entomologiste*), un échange entre l'oiseau et l'insecte, entre le ciel et la terre, le temps et l'espace.

Certains choix correspondent aux grandes recherches lancées par le Centre culturel: le catharisme, l'art roman, les bastides; d'autres sont déterminés par des paragraphes particulièrement réussis du scénario: l'histoire de la tour de Cessales ou encore l'amour de certains pour le Canal du Midi et la Rigole. L'ensemble baigne dans la poésie de Francis Fourcou et la musique de Déodat de Séverac. Le passé se juxtapose à la modernité (les stèles discoïdales et les antennes d'Issus Aussaguel); le bûcher des Cassès est beau, tragiquement beau. Le cassoulet n'est pas oublié, les platanes accompagnent les barques, les libellules de la Rigole sont très belles et bien vivantes. Le vent d'autan, maître du pays, secoue les prises de vues sur l'église de Montgeard. Des acteurs remarquables, le peintre, les enfants, Emma, la coccinelle apportent une touche faite de douceur, poésie et amour.

Le titre même du film est symbolique: le pays sous l'écorce car c'est là que caché, s'active l'aubier, la partie la plus dynamique de l'arbre où circule la sève qui nous incite au voyage. Les chapiteaux romans du maître de Cabestany vous attendent à Saint Papoul, de même que les halles de Saint Félix et de Revel, la voûte gothique de Villefranche, l'entrée nord du fort de Nailloux, les pigeonniers et les moulins du Lauragais.]

[extrait d'une lettre du 18.01.94 de G.MERIC, conseiller général, Président du Centre culturel du Lauragais et de J.ODOL, Directeur du Centre Culturel du Lauragais]

Extrait de "ARBRES et PAYSAGES
en HAUTE-GARONNE".

Plaquette réalisée par le
C.A.U.E 31, sous la direction
de la D.D.A.F 31, à l'initiative
de Monsieur LACHKAR, chef du
service "Aménagement Rural".

LE LAURAGAIS

Le Lauragais Haut-Garonnais forme une entité relativement homogène. Il s'étend entre les vallées du Girou et de l'Ariège, à l'est de Toulouse. La plaine de Revel et la montagne noire constituent sa limite à l'est.

Le système hydrographique est orienté sud-est / nord-ouest et détermine une série de vallées divisant de longues lanières de collines parallèles (les serres) s'allongeant en direction de la Garonne.

Ces collines ont été creusées facilement dans la molasse (dépôts argileux et marneux des trente millions d'années précédentes dans lesquels s'intercollent des bancs de calcaire), formation géologique donnant naissance à des sols argileux, lourds et instables : le terrefort.

Depuis plusieurs centaines d'années ces sols sont voués à la céréaliculture. Le seizième siècle a marqué l'âge d'or du Lauragais avec la culture du pastel (*Isatis tinctoria*) dont on extrayait des pigments bleus. Cet essor lui a valu le surnom de "pays de Cocagne", la coque étant une boule de pastel broyé et séchée.



COLLINES CULTIVEES :

RELIEF DEPECE

C'est une mer de collines ne dépassant pas trois cents mètres de hauteur. Les techniques agricoles actuelles ont permis la mise en culture de la presque totalité du sol. D'énormes parcelles ondoyantes se côtoient à l'infini. La forêt ne se rencontre plus qu'à l'état résiduel : lambeaux de bois prenant souvent la forme de lignes (peupliers, saules, chênes).

Lorsqu'une colline entière est réduite au rang d'une simple parcelle, c'est le choc implacable et ambigu entre une certaine pureté plastique, forte par sa simplification extrême, et la pauvreté biologique qu'elle génère. Cette négation de l'échelle humaine est également lourde de conséquences sur le plan climatique (accélération des vents) et pédologique (aggravation des phénomènes d'érosion en période de pluie). L'absence d'arbres, et surtout de haies, accentue encore ces phénomènes.

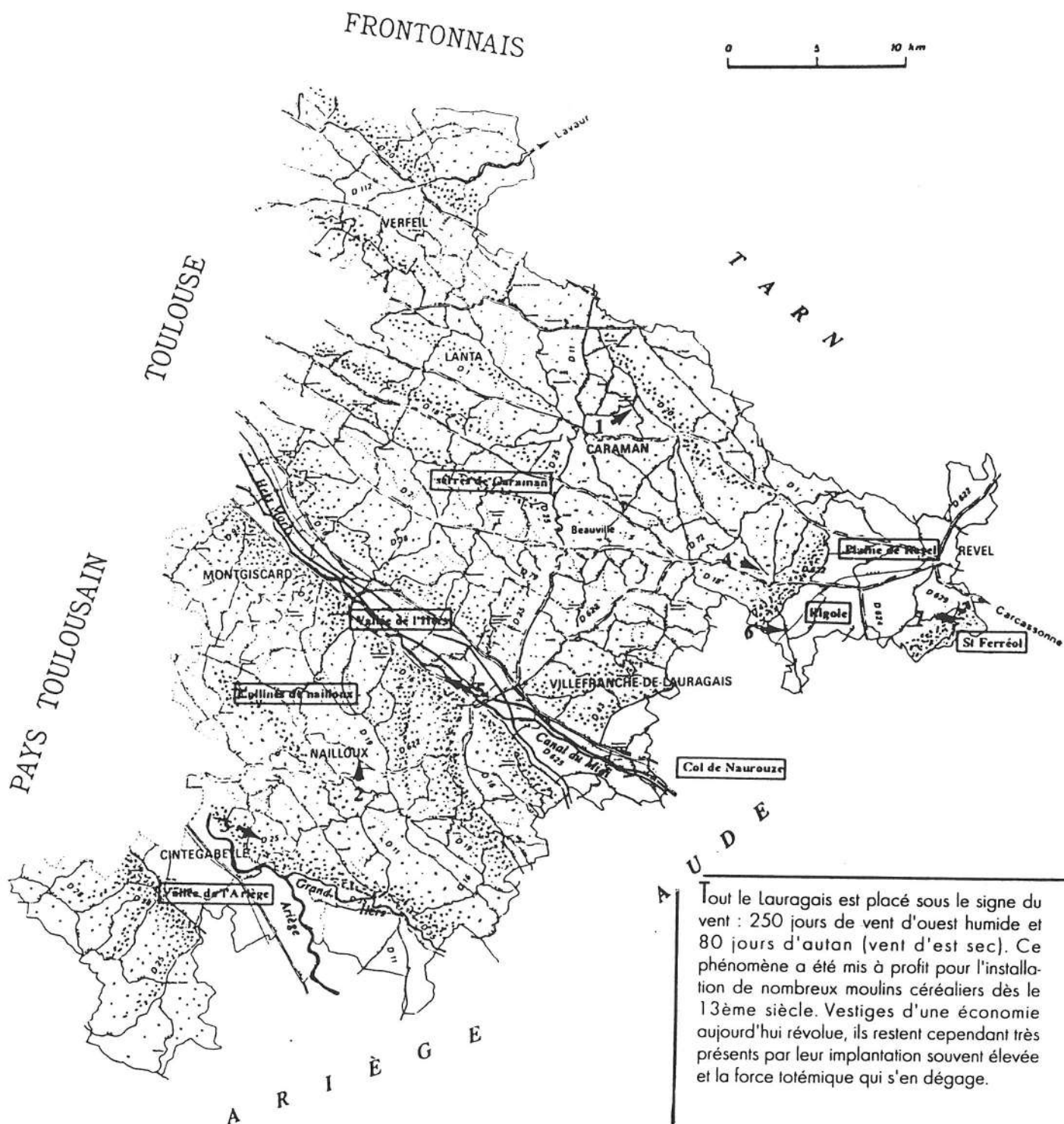
A proximité de l'agglomération Toulousaine, ces collines constituent le support privilégié d'une urbanisation plus ou moins diffuse peu respectueuse pour le site sur lequel elle s'implante. Le paysage se dégrade par manque de souci d'intégration.

VILLAGES PERCHES :

Dans ce paysage ouvert, les situations en belvédères sont nombreuses. Celles-ci permettent l'orientation et le repérage car très souvent, en position élevée, on trouve des villages agglomérés et leur église, des châteaux d'eau, de vieux moulins menacés par la ruine.

BELVEDERES PRIVILEGIES

L'habitat est tantôt regroupé en village, tantôt dispersé. Les bordes céréalières (métairies) occupent le sommet des collines et sont très repérables par leur jardin abondamment planté au 19^{ème} de grands conifères : cèdres et souvent pins parasols, qui indiquaient autrefois les foyers protestants et sont aujourd'hui de véritables signaux très remarquables par leur silhouette typique et la force qui s'en dégage. L'arbresignal est l'une des composantes du paysage en Lauragais. Il est également utilisé à travers les alignements situés en crête qui soulignent une route au loin comme une gamme rythmant et accompagnant le parcours.



Tout le Lauragais est placé sous le signe du vent : 250 jours de vent d'ouest humide et 80 jours d'autan (vent d'est sec). Ce phénomène a été mis à profit pour l'installation de nombreux moulins céréaliers dès le 13^{ème} siècle. Vestiges d'une économie aujourd'hui révolue, ils restent cependant très présents par leur implantation souvent élevée et la force totémique qui s'en dégage.